

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017**

### **COMPTE-RENDU POUR AFFICHAGE**

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 30 juin à 08h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 23 juin, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Gaël TURBAN, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, Mme Anne CARRESE, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Diane MARTIN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, M. Albert DANTI, M. Gaël TURBAN, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, Mme Sandra PROVINI

#### **ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. Alain ASSOULINE, pouvoir donné à Mme Christine SEVESTRE  
M. Philippe LE TYMEN, pouvoir donné à M. Jean-Philippe DARNAULT  
M. Philippe IZRAELEWICZ, pouvoir donné à Mme Blandine GOUEL  
Mme Marianne VERON, pouvoir donné à Mme Florence CROCHETON  
M. Dominique TINEL, pouvoir donné à M. le Maire  
Mme Séverine FAURE, pouvoir donné à M. Julien WEIL  
Mme Joëlle AICH, pouvoir donné à M. Gaël TURBAN  
Mme Lucile ROBINET, pouvoir donné à M. Luc ALONSO  
M. Philippe LERAY, pouvoir donné à Mme Geneviève TOUATI

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Jean BOKOBZA  
M. Rénauld BEJAOUÏ  
M. Jean EROUKHMANOFF

#### **1. Cession de la parcelle de terrain communal cadastrée section A n°69 sis 182 avenue Gallieni et 3 rue des Vallées à Saint-Mandé à l'établissement Public Foncier Ile de France**

Sur rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la cession des immeubles sis 182 avenue Gallieni / 3 rue des Vallées à Saint Mandé à l'EPFIF pour un montant total de 3 630 000 €.

#### **2. Questions diverses**

**La séance est levée à 09h00**